

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LIGUE

Séance du 21 avril 2017 à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine

Présents :

Président : Pierre BLANCHARD

Emmanuel BARCELO	Françoise LAPICQUE	Anthony SCREMIN
Philippe BOLMONT	Adeline LENGERT	Bernard SIMONIN
Yohan DECLOMESNIL	Jean-Claude LIEBON	Corinne STOFFEL
Jean-Marie DEPARDIEU	Michel MARTIN	Dominique THIRION
Michel GROSS	Julie PILLETTE	
Jean-Luc HOSY	Christophe PORTE	

Julien DUPONT (CD08)	Claude BERNARDIN (CD54)	Etienne ROBERT (CD88)
Alain PERRON (CD51)	Catherine GERMAIN (CD55)	
Yann DEPPE (CD52)	Nicolas VEJUX (CD67)	

Excusés :

Nicole BERNARD	Jean-Emmanuel LEGRY	Claude SPIECKER (CD68)
Philippe BORDES	Hervé VAZART (CD10)	

Absent :

Françoise NOMINE (CD57)

Assistent :

Vincent BLANCHARD, Directeur Général des Services
Pierre LEGENDRE, Conseiller Technique Sportif
Guillaume SIMONIN, Conseiller Technique Sportif

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Le Président, Pierre BLANCHARD, ouvre la séance à 19h00 en souhaitant la bienvenue aux participants.

Il indique que pour cette séance et les prochaines, nous allons essayer de rester dans le timing diffusé par le Secrétaire Général aux différents intervenants, mais que cela ne doit pas empêcher la tenue de bonnes discussions.

POINT 1 - INFORMATIONS DU PRESIDENT (Pierre BLANCHARD)

Le Président informe qu'il a effectué la visite des 2 sites alsaciens et champenois du Pôle espoir, et qu'il lui reste à se rendre au site lorrain de Metz.

Concernant les emplois, il informe que Christophe CANAT a envoyé sa lettre de démission au 30 avril prochain, et qu'Annick FONTAINE a envoyé un courrier souhaitant une rupture conventionnelle au 30 juin 2017.

Il fait un bref retour sur l'Assemblée Générale de la Fédération, et rappelle que la liste menée par Christian PALIERNE avait remportée l'élection.

La Ligue du Grand Est sera représentée par 2 élus, ces derniers étant élus au bureau fédéral. Il s'agit de Françoise LAPICQUE qui assumera la tâche de Secrétaire Générale, et Michel MARTIN qui est dorénavant Président de la Commission des Organisations.

Avec lui-même en tant que Président de Ligue, ce sont donc 3 représentants de la LGETT qui siègeront au Conseil Fédéral.

Il annonce la tenue des Assemblées Générales des CROS de Champagne-Ardenne et de Lorraine, où la Ligue était représentée respectivement par Gérard CHERET et Bernard RILLIARD.

Il se félicite de la distinction obtenue par le club d'Illange pour son implication dans l'organisation du Téléthon 2016.

Il informe être invité par le club de Bazeilles qui organise une cérémonie à l'occasion de son 7ème label des clubs " Promo Ping".

Il informe avoir saisi l'Instance Régionale de Discipline et nommé Michel LABRIET en tant qu'instructeur du dossier concernant les incidents entre les 2 clubs vosgiens d'Anould et Thaon-Cheniménil en Départementale 2.

POINT 2 - POINT D'ACTUALITE DES VICE-PRESIDENTS DELEGUES (Michel MARTIN)

Michel MARTIN précise que la Ligue du Grand Est organisera à nouveau la saison prochaine les Euro Mini Champ's à Schiltigheim, les Internationaux Jeunes du Grand Est certainement à Pont-à-Mousson et les Internationaux de France à Metz.

Il reste dans l'attente de la confirmation fédérale de deux éventuelles compétitions nationales à organiser en 2017/2018 également.

POINT 3 - FINANCES ET PARTENARIAT

3.1- TARIFS 2017/2018 (Christophe PORTE)

Christophe PORTE rappelle les principes de réflexion qui ont servis de base à l'établissement des tarifs proposés :

- un tarif unique et raisonné pour les clubs et les licenciés
- garantir les ressources de la LGETT
- permettre aux Comités Départementaux de facturer les services offerts.

Il présente ensuite la proposition détaillée des tarifs 2017/2018 en ce qui concerne les licences, le critérium fédéral, les mutations, les affiliations et le championnat par équipes.

Certains autres tarifs, au caractère moins urgent, resteront à fixer lors du Conseil de Ligue du 30 juin 2017.

Compte tenu de l'existant et des différences des tarifs des licences d'un département à l'autre, de la répartition ligue/comité, Christophe PORTE précise que la Commission des Finances a essayé d'équilibrer au plus juste les tarifs.

Julien DUPONT, Président du Comité des Ardennes, fait part de ses inquiétudes sur les conséquences des tarifs proposés. Son comité connaît une situation financière assez difficile et la diminution très importante des quotes-parts départementales se traduira par une forte baisse de ses rentrées.

Il est rejoint sur le sujet par Yann DEPPE, Président du Comité de la Haute Marne.

Il est rappelé par Christophe PORTE qu'une autorisation de créer une cotisation départementale accompagne cette mise en place. Et que celle-ci pourrait ne pas être appliquée uniquement sur la licence, mais calculée au plus juste des rentrées financières souhaitables et fixée en fonction des prestations offertes.

Le Président Pierre BLANCHARD se dit favorable à engager un dialogue avec les Comités Départementaux de l'ancienne Champagne-Ardenne afin de trouver les solutions les mieux adaptées à leur situation.

Les tarifs sont adoptés par 21 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

3.2- POINT FINANCIER (Dominique THIRION)

Dominique THIRION précise que la LGETT est encore en période d'intégration et de compilation des comptes des trois anciennes Ligues, ce qui représente un travail considérable.

Pour l'ancienne Ligue de Champagne-Ardenne, Gérard CHERET fournit régulièrement les pièces demandées, mais certaines informations comptables sont encore manquantes de la part de Didier LINCK.

En ce qui concerne l'ancienne ligue d'Alsace, cette dernière ayant fait les saisies jusqu'au mois de mars, l'intégration est beaucoup plus aisée.

Il indique que la période du mois d'avril a été difficile compte tenu du versement des charges sociales, et que des transferts de trésorerie depuis les anciens comptes alsaciens et champenois avaient été faits vers la LGETT, permettant à la Ligue de passer cette période.

Actuellement au niveau des comptes clubs, en Alsace, il y a eu une grosse régularisation de faite au cours du mois d'Avril. La situation est relativement stable pour la Champagne Ardenne, et les clubs lorrains ont tendance à faire des règlements assez tardifs attendant la fin de saison pour régulariser la situation.

Il est rappelé que pour se ré-affilier, les clubs devront être à jour dans leur situation financière vis-à-vis de la LGETT.

POINT 4 - SECRETARIAT GENERAL

4.1- CALENDRIER REGIONAL 2017/2018 (Jean-Claude LIEBON)

Jean-Claude LIEBON présente le calendrier régional de la saison prochaine en précisant que, comme exprimé lors du Congrès Fédéral d'Antibes, la date de début de championnat a été retardée à la première semaine d'octobre, soit près de 15 jours plus tard.

Il détaille ce dernier et revient sur l'ensemble des compétitions régionales, en précisant qu'y figure également certaines propositions de dates pour des épreuves départementales. Ces dates ne sont bien sûr pas obligatoires, mais par contre butoir pour l'envoi des qualifiés à l'échelon régional.

Les dates des formations sont indiquées pour les formations en arbitrage, sachant que ces dernières seront territorialisées.

Pour les formations techniques, il faut attendre les modifications encore à l'étude au niveau fédéral. Tous les stages régionaux sont aussi indiqués.

En ce qui concerne les dates de réunions du Conseil de Ligue il est envisagé de les maintenir le vendredi à 19h00, et que 3 réunions seront programmées pour la saison 2017-2018, très certainement une en septembre, une deuxième en février afin notamment de voter les tarifs pour la saison 2018-19, et enfin une troisième réunion fin juin avant la fin de saison.

Pour les réunions de Bureau, la date du lundi semble convenir aux membres et les dates restent à définir. Les périodes proposées seraient en novembre 2017, une autre aux alentours du 15 janvier avec comme thème principal les règlements du championnat par équipes pour la saison 2018-2019, et une autre en avril pour le calendrier.

Si d'autres réunions se révélaient nécessaire, elles seraient programmées en fonction des besoins.

Le calendrier proposé est adopté à l'unanimité.

4.2- COMITE D'HONNEUR DE LA LIGUE (Jean-Marie DEPARDIEU)

Jean-Marie DEPARDIEU propose au vote du Conseil la création d'un Comité d'honneur de la LGETT.

En seraient membres dans un premier temps, tous deux comme Président d'Honneur :

Gérard CHERET, ancien président de la Champagne Ardenne ;

Bernard RILLIARD ancien président de la Lorraine.

Le Conseil de Ligue valide ces propositions à l'unanimité.

POINT 5 - ANIMATION, DEVELOPPEMENT, PROMOTION

5.1- POINT D'ACTUALITE (Philippe BOLMONT et Pierre LEGENDRE)

- Conférence «Osons développer notre ping»

Une conférence est programmée à Strasbourg, mais actuellement seulement 3 inscrits d'un même club. Une relance va être faite.

Une autre conférence est prévue le 19 mai dans l'Aube lors d'une réunion du comité avec les clubs.

- Dispositif d'Accompagnement des Clubs

Un questionnaire sera soumis aux clubs via internet pour connaître les clubs intéressés par cette démarche.

En fonction de leur intérêt, une formation d'accompagnateur pourra ou non être étudiée.

- Summer Ping

Actuellement 20 inscrits pour l'opération prévue du 21 au 25 août à Pont à Mousson.

- Assises du Développement 2017/2018

Il s'agit d'un projet à mener lors de la prochaine saison. C'est en partie pour cette organisation qu'il a été demandé aux présidents des Comités Départementaux de donner le nom d'un correspondant développement. Une relance va être faite vers les Comités Départementaux n'ayant pas répondu.

5.2- REMISE DES RECOMPENSES 2017 (Philippe BOLMONT)

Philippe BOLMONT présente cette manifestation qui aura lieu le 6 juillet à partir de 19h00 à la Maison Régionale des Sports à Tomblaine.

Les récompenses seront à la fois à titre individuel ou collectif, mais aussi pour un club.

Pour cette année les différents champions régionaux des 3 territoires seront récompensés.

En plus d'un « Top Club », les clubs seront récompensés sur 3 labels :

- Label féminin
- Label développement
- Label détection

Pour l'attribution d'un label, la licenciation sera un des éléments déterminants.

Une communication va être faite au niveau des clubs afin de les informer et de les inviter à concourir.

POINT 6 - GESTION DE L'ACTIVITE (Corinne STOFFEL)

6.1- PRINCIPE DES COMPETITIONS REGIONALES 2017/2018 (Françoise LAPICQUE)

Le détail des différentes compétitions se trouvant dans les comptes rendus de la Commission Sportive Régionale, adressés en préambule à tous, Françoise LAPICQUE fait une présentation rapide de ces dernières en détaillant les points principaux.

Les règlements définitifs des différentes compétitions feront l'objet d'une prochaine réunion de la CSR et seront soumis à l'approbation du Conseil de Ligue du 30 juin prochain.

Le règlement du championnat par équipes pour la saison 2017-18 sera une synthèse des règlements existants.

Le débat qui suit amène quelques réflexions :

En Alsace, il y a des cours en primaire le samedi matin. Cela peut poser des problèmes pour le Critérium Fédéral avec un horaire à 14h00 le samedi. La CSR étudiera la possibilité de démarrer à 14h30 pour la catégorie benjamin, les minimes étant en principe au collège.

Finale par classement : le chiffre de 32 qualifiés avec des poules de 3 ne semble pas judicieux à tous. Le nombre de qualifiés sera ramené à 30.

Emmanuel BARCELO, s'interroge sur l'ouverture des finales par classement au H16+ et au F13+, cela se faisant un peu au détriment du nombre de participants dans les autres tableaux.

Pour la saison 2017-2018, le Conseil de Ligue souhaite le maintien de la formule et, en fonction de la participation, la CSR pourra faire une nouvelle proposition pour les autres saisons.

Le Conseil de Ligue, après ces quelques réflexions, valide à l'unanimité les principes proposés par la Commission Sportive Régionale.

6.2- APPEL A CANDIDATURES ORGANISATIONS (Françoise LAPICQUE)

Les documents sur les indemnités d'organisation des compétitions régionales et sur le cahier des charges propre à chaque compétition ayant été transmis aux participants avant la réunion, aucune objection n'est soulevée parmi les membres présents.

Ces documents sont adoptés à l'unanimité.

Ils seront donc transmis aux clubs très rapidement par le siège régional, pour un retour avant le 12 juin 2017.

Un groupe de travail au sein de la CSR devant faire la synthèse et faire des propositions d'attributions au prochain conseil de ligue qui les validera.

6.3- PRINCIPES DE DESIGNATION DES JUGE-ARBITRES ET ARBITRES (Yohan DECLOMESNIL)

La Commission Régionale d'Arbitrage explique que les clubs ayant des obligations règlementaires seront désignés en tant que Juge-Arbitre sur le championnat par équipes, charge à eux de trouver un JA1 en interne, mais pouvant si besoin contacter des JA1 dans la bourse aux arbitres qui sera sur le site de la ligue.

Pour la formation continue, cette dernière se fera via la participation à un colloque au moins 1 fois tous les 3 ans. Chaque année, il serait décentralisé sur la base des anciennes ligues.

6.4- INDEMNISATION DES CADRES DE L'ARBITRAGE ET ELEMENTS FINANCIERS (Yohan DECLOMESNIL)

Pour le championnat par équipes, ce sont les clubs recevants qui paieront l'indemnisation et le défraiement kilométrique des JA.

Yohan DECLOMESNIL propose que le montant de l'indemnisation des cadres de l'arbitrage sur les épreuves régionales soit calqué sur le niveau fédéral.

Le Conseil de Ligue adopte à l'unanimité ce principe.

La Commission Régionale d'Arbitrage propose également que la LGETT réfléchisse à un investissement dans la tenue de nos cadres en arbitrage, et fera une proposition en la matière.

POINT 7 - INFOS DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (Vincent BLANCHARD)

Le Directeur Général des Services, Vincent BLANCHARD, précise que la LGETT est dans l'attente des lettres de missions des cadres d'Etat placés auprès de la Ligue, qui doivent être transmises par la DTN.

Le DGS accompagne le Président dans ses rencontres avec les différents personnels de la Ligue, et estime que la réorganisation des services pourra alors se faire avec un nouvel organigramme espéré fonctionnel pour le début de la saison prochaine.

Actuellement des discussions sont engagées avec la Région Grand Est pour agrandir les anciens locaux de la Ligue de Lorraine, afin de permettre l'implantation des salariés qui viennent des anciennes ligues et convenir au mieux à la restructuration à venir.

Toutes les demandes de subventions au Conseil Régional ont été faites par les anciennes Ligues et devraient être à la même hauteur que celles de l'année dernière.

La demande de subvention CNDS 2017 a été faite et nous sommes dans l'attente de connaître les modalités d'attribution.

POINT 8 - INFOS CTS

8.1- TECHNIQUE (Guillaume SIMONIN)

Guillaume SIMONIN présente les résultats aux différentes compétitions auxquelles la LGETT a participé.

Au niveau des championnats de France des Régions, il espérait des résultats un petit peu meilleurs, mais les capitaines des différentes équipes se sont félicités de l'attitude globalement très positive des sélectionnés. Au final les minimes filles terminent 6èmes, les minimes garçons 8èmes, les cadettes 6èmes et les cadets 10èmes.

Il évoque ensuite l'excellente tenue des stages « performance » mais, en ce qui concerne les stages « progression », le constat montre qu'il est a contrario très difficile de les remplir. Se basant sur le stage qui a eu le plus fort taux de remplissage, il a fallu contacter 55 licenciés pour avoir en définitive 25 participants.

La question se pose donc du maintien de ces stages, surtout devant l'intérêt montré par certains Comités Départementaux de pouvoir réorganiser des stages départementaux avec des joueurs de valeur très correcte.

Cette solution semble la plus appropriée, et surtout semble répondre aux attentes des Comités Départementaux et des joueurs.

En ce qui concerne la détection, le stage interrégional qui a eu lieu à Amiens montre qu'il y a encore du travail à faire au niveau de la LGETT. Aucun des participants à ce stage n'a réussi à être sélectionné pour le stage national de juillet.

Le 10 mai prochain se déroulera une réunion de l'Equipe Technique Régionale, et il est prévu un colloque technique de zone les 28 et 29 juin.

Guillaume SIMONIN évoque enfin le Pôle Espoirs de la Ligue, en précisant les contacts et le fonctionnement de chacun des trois sites de Reims, Metz et Strasbourg pour la saison prochaine. Il annonce et détaille l'unification des tarifs et aides Ligue concernant les pensionnaires.

L'ETR souhaite enfin qu'au travers du site de la LGETT, il y ait des présentations simples et claires permettant à chacun d'y trouver toutes les informations. Guillaume SIMONIN fait une présentation du type d'infos que nous pourrions retrouver sur le site.

8.2- DEVELOPPEMENT ET FORMATION (Pierre LEGENDRE)

Pierre LEGENDRE rappelle que la dernière formation d'Entraîneur Fédéral, gérée par la Zone, a eu lieu à Matzenheim et a vu la participation de 6 stagiaires du Grand Est.

Une formation d'Animateur Fédéral s'est aussi déroulée en avril à Damelevières avec la participation de 8 stagiaires.

Il évoque aussi l'éventualité de la réforme de la filière fédérale de formation technique, avec un premier grade repensé et intitulé « Initiateur de Club », dont l'organisation pourrait être sous la responsabilité des Comités Départementaux.

Une réflexion est également menée avec Anthony SCREMIN et Bernard SIMONIN sur la possibilité d'accueil sur le territoire régional d'une future formation ministérielle « Brevet Professionnel spécifique Tennis de Table », axée sur l'animation et le développement des clubs, à l'horizon 2018/2019.

POINT 9 - DIVERS

Emmanuel BARCELO précise qu'en ce qui concerne la Commission Régionale des Statuts et Règlements, il souhaitait que l'ancienne Alsace y soit représentée.

Après plusieurs contacts, Claude OPPEL a finalement donné son accord pour intégrer cette commission.

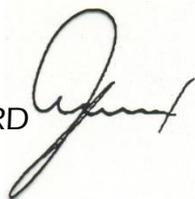
Le Conseil de Ligue vote à l'unanimité cette proposition.

Guillaume SIMONIN s'interroge sur l'ouverture aux féminines aux championnats messieurs à tous les niveaux sauf PRO A et PRO B.

Françoise LAPICQUE lui précise que c'est encore à l'état de discussions au niveau fédéral, et qu'une décision, avec date d'application éventuelle, devrait être prise très prochainement.

La séance est levée à 22h45.

Le Président
Pierre BLANCHARD



Le Secrétaire Général
Jean-Claude LIEBON

